



AUGIGNAC Infos

Bulletin n°17
Janvier 2023

Sommaire

P. 1 et 2 : Mot du Maire et portrait de M. Védrenne, conseiller municipal

P. 3 : Du côté du RPI Augignac St Estèphe

P. 4 : Villes et villages fleuris et Association Culture et Loisirs (ACLA)

P. 5 : Agenda des associations premier semestre 2023

P. 6 : Retour sur les manifestations organisées par le comité des fêtes

P. 7 : Noël des enfants et repas des aînés

P.8 : Qu'est-ce qu'un parc naturel ?

P. 9 : CCPN : retour sur 2022

P.10 : Départ en retraite de Martine Védrenne et remise des diplômes au collège

P. 11 : Hommage à Jean Desmoulin, ancien maire

P.12 : Etat civil et les centenaires de 2022.

Maison des services publics

3, Place de la Mairie
24300 AUGIGNAC
Tél. : 05.53.56.80.12

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	9h à 12 h 30
Mardi	et
Judi	
Vendredi	13h30 à 17h30
Sur RDV le mercredi (sonner si urgent)	

Agence Postale Communale :

Lundi	
Mardi	
Judi	9h à 12 h
Vendredi	

*Bernard Bazinet, maire d'Augignac
et le conseil municipal,*

ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux

Le dimanche 29 janvier 2023 à 11h00

au foyer rural Laurence Gauthier

LE MOT DU MAIRE

Chères Augignacoises et chers Augignacois,

Voici 2023 avec son traditionnel cortège de vœux. Bien évidemment, je démarre cet éditorial en vous présentant, avec le conseil municipal, tous nos vœux de bonne et heureuse année 2023 et surtout de bonne santé.

Un bulletin municipal est l'occasion de regarder dans le rétroviseur les réalisations des six derniers mois. Nous arrivons à mi-mandat et autant dire que jusqu'à présent le contexte a été particulier : pandémie, guerre en Ukraine, inflation, augmentation des coûts des matières premières qui vous touche dans votre vie quotidienne comme elle touche les dépenses publiques de la commune : cantine, éclairage public, investissements divers.

Nous devons poursuivre nos efforts de réduction des dépenses certes, mais nous devons également continuer à vivre décemment et répondre aux besoins de la collectivité et des services que nous rendons à la population. Il va de soi que les travaux envisagés en sont impactés, et qu'un certain nombre de reports sur 2023 sont actés du fait des retards d'approvisionnement des entreprises qui bousculent les calendriers. De ce fait les travaux de voirie réalisés en 2022 ne sont

pas forcément ceux escomptés.

Nous avons pu néanmoins intervenir sur des travaux de voirie dans la traverse du bourg : tampons et regards abîmés sur la chaussée, écoulement des eaux de pluie sur la place de la mairie et la rue des Clédoux, revêtement impasse des Adranos et rue des Fontaines.

Les interventions prévues sur la route du Tonnelier et la route du Bandiat sont reportées à 2023 en investissement. Côté sécurité routière, nous avons répondu favorablement à de nombreuses sollicitations de riverains concernant la traverse du hameau des Chadauds.

En effet, cet axe est très utilisé y compris par des camions guidés par le GPS. Une zone 30 agrémentée de demi-écluses a été installée. La configuration de la chaussée et le passage obligé d'engins agricoles ou de livraison compliquent la situation.

Il faudra très certainement renforcer les bas-côtés et faire en sorte qu'activité de transport et sécurité des habitants aillent de concert. D'autres secteurs de la commune réclament le même type d'investissement. Compte tenu du coût qui avoisine les 5 000 €, nous réaliserons cela progressivement.

En ce qui concerne l'éclairage public, la hausse du prix de l'énergie nous a amenés à

conjuguer rénovation du parc et obligation de réduire les coûts.

La consommation et la maintenance de l'éclairage public représente une dépense annuelle d'environ 12 000 €. Nous disposons de 120 points lumineux dont 15 restent allumés la nuit entière. Le taux de vétusté du parc est de 39%, soit 17 foyers dits vétustes car âgés de plus de 30 ans. Nous avons conventionné avec le syndicat départemental d'énergie (SDE 24) afin de rénover en 2 ans ces points vétustes. Le SDE investit 60 millions d'euros sur 10 ans en Dordogne.

Le renouvellement du parc d'Augnac est estimé en fourchette haute à 80 000 € HT répartis sur 2023 et 2024. Une subvention de l'état accompagne cet investissement à hauteur de 20%. Le SDE finance 35% et le reste à charge pour la commune est de 45%.

L'éclairage est souvent considéré comme un service public, signe de progrès. Des freins à l'évolution subsistent comme l'insécurité des personnes et des espaces routiers. Après avoir consulté des spécialistes, il s'avère que les forces de l'ordre peuvent mieux repérer une effraction par nuit noire qu'avec un éclairage existant. De même, un carrefour non éclairé est statistiquement moins accidentogène. Par exemple, dans le département voisin de la Haute-Vienne, la mairie de Saint Mathieu a aménagé un carrefour pour la sécurité

des piétons et qui pourrait, si cela s'avérait nécessaire, servir d'exemple à une réalisation future.

Le conseil municipal a recherché le juste équilibre entre les objectifs d'économie d'énergie et de sécurité et a défini une zone prioritaire en matière d'éclairage public, qui se situe autour de l'école avec une extinction à 00 h 30 (impossibilité technique actuelle d'éteindre plus tôt) et un rallumage à 06 h 00. Il n'y aura plus d'éclairage permanent. Les nouveaux équipements en LED devraient diviser par deux la facture de consommation. Toutefois, la rénovation du parc ne peut être que progressive au regard du coût d'investissement. Ces dispositions doivent être affinées lors d'un prochain conseil municipal parce qu'elles dépendent de contraintes techniques et elles interviendront sur le premier trimestre 2023, une liste d'attente s'étant constituée au fur et à mesure des demandes. On estime qu'en 2023, 20 000 communes en France auront modifié leur mode de gestion d'éclairage public.

Vous trouverez dans les articles suivants les événements qui ont marqué la vie de notre commune en 2022 ainsi que des annonces pour 2023 qu'il faut espérer sous les meilleurs auspices.

À chaque bulletin la présentation d'un nouveau conseiller. Ce semestre, ce sera Jean VEDRENNE, homme d'expérience puisqu'il avait déjà siégé au conseil de 1989 à 1995.

**Merci Jean de te prêter à cet exercice !
Peux-tu te présenter ?**

Je demeure aux Chadauds, village où je suis né. Tout jeune, j'ai été membre actif du Comité des fêtes mais également du Club de foot (ASA) et de l'amicale laïque. J'ai également été artificier pendant une trentaine d'années. Professionnellement, j'ai été monteur en charpente métallique pendant 7 ans puis après 35 années de travail au SMCTOM de Nontron, je suis à la retraite.

Il ne s'agit pas de ton premier mandat !

En effet de 1989 à 1995, j'ai été adjoint au maire sous le mandat de Marcel NAUBRON puis de 1995 à 2001, conseiller municipal sous le mandat de Georges CHAMOULAUD. En 2020, j'ai donc entamé mon troisième mandat. Je suis délégué au bureau du SMCTOM et délégué suppléant au PNR Périgord-Limousin.

Quel a été ton souvenir le plus marquant ?

Plusieurs très certainement, mais je pense particulièrement au 1^{er} Janvier 2000 après la tempête où je suis monté



ce jour-là sur le toit de l'école afin de mettre hors d'eau les ordinateurs qui étaient dans la bibliothèque. J'ai d'ailleurs fait cette réparation en compagnie d'un jeune, à savoir Franck MATHIS qui est conseiller municipal aujourd'hui.

Tes aspirations sur le déroulement de ce mandat ?

Que la très bonne entente qu'il y a au conseil se poursuive bien sûr et permette

qu'il y ait des projets. Que nous poursuivions nos discussions enrichissantes. Qu'il y ait beaucoup de bénévoles permettant aux associations de bien fonctionner. Que les effectifs de l'école restent stables. Il y a beaucoup de choses à faire !

J'en profite pour présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023.

Du côté des écoles du RPI Augignac-St Estèphe

La rentrée scolaire s'est réalisée dans de bonnes conditions de notre point de vue, que ce soit à Saint-Estèphe ou à Augignac.

À Saint-Estèphe, la direction est assurée par Mme Virginie CHAMINADE qui prend en charge les 11 CE2 et les 9 CM1. Mme COMBELAIR compte 16 CM2 dans sa classe.

À Augignac, Mme Lola NABOULET est la nouvelle directrice et prend en charge 13 CE1. M. Paul FASILLEAU enseigne auprès de 7 Grande Section et 11 CP. Enfin, Mme Isabelle ALLINC a la charge de 3 tout petits, 9 petits et 9 moyens. Cela porte l'effectif total du RPI à 88 élèves. La prévision du départ de 16 CM2 vers le collège en septembre 2023 augure une nouvelle baisse d'effectif. En effet il n'y a pas eu de suites similaires à l'année exceptionnelle en matière de naissances que fût l'année 2012.

Début octobre 2022, les maires ont reçu un courrier de la direction des services académiques les alertant sur le possible retrait du poste qui avait été attribué en 2018 lors de l'opération classes dédoublées et qui est positionné à Augignac, l'objectif étant un meilleur apprentissage des fondamentaux.

De notre point de vue, cette priorité doit être maintenue du fait que nous sommes en réseau d'éducation prioritaire avec des difficultés identifiées lors des évaluations nationales. Aussi, un dossier va être constitué pour demander le maintien de ce poste.

Mais les élus ne sont pas les seuls concernés et responsables !

Il va de soi que les parents, et en particulier les jeunes parents à qui va se poser la question de la scolarisation, doivent prendre conscience que le maintien d'une classe passe par une scolarisation sur notre RPI.

Les deux collectivités se mobilisent pour apporter un environnement de qualité pour l'apprentissage des savoirs : équipes pédagogiques motivées à qui les mairies mettent des outils à disposition, service de cantine accompagné par une diététicienne en maternelle pour l'élaboration et le suivi des menus qui entrent dans le champ de la loi EGALIM. Le soutien de l'Amicale laïque et de ses parents bénévoles donne une belle dynamique à l'ensemble.

Autant de facteurs qu'il convient de valoriser.

Côté projets scolaires soutenus par les mairies et l'Amicale laïque, l'année 2022/2023 est riche en événements parmi lesquels : Festival Ren'Contes à Ciel ouvert en octobre, projet musique Tin'Tam Art à



partir de février avec un spectacle prévu à Saint-Estèphe le 23 Juin 2023, projet musique avec le collège, projet musique du REP avec spectacle le 9 juin 2023, projet Manufacto avec la fondation HERMES pour les CM1-CM2 avec l'intervention d'un artisan pour la fabrication par chaque élève d'une lampe en bois avec déplacement prévu à l'atelier de Marval. Enfin, il faut noter le cycle habituel d'apprentissage de la natation avec 10 séances programmées en ce début d'année.

Pour Augignac, côté travaux, notons la construction du garage à vélo au champ de foire, investissement figurant dans le programme quinquennal d'accessibilité, ainsi que le remplacement de chaises de classe.

Enfin, autre point important, relevé lors du dernier conseil d'école du 20 octobre par les représentants des parents : danger aux abords de l'école d'Augignac ! Même si la signalisation préventive a été renforcée en annonçant la proximité d'une école et en interdisant le stationnement le long du mur de la rue des Ecoles, il va de soi que le comportement des conducteurs, qu'ils soient parents

d'élèves ou pas, doit s'adapter avec une vigilance encore plus grande aux abords de l'école aux heures d'entrée et de sortie. La sécurité est l'affaire de tous et il n'est pas normal de constater l'arrivée à vive allure de parents sur ce site !

A bon entendeur !



Villes et villages fleuris

Dernière ligne droite pour obtenir notre première fleur

A notre grand regret César NABETO a terminé son contrat fin novembre et malgré ces 5 mois d'absence suite à des soucis de santé, le travail accompli a été formidable. Le résultat nous laisse espérer que nous pourrions obtenir ce précieux label ! Bonne chance à César dans sa reconversion.



N'oublions pas ce que signifie un village fleuri

C'est une commune qui améliore sa qualité de vie, son image et son accueil, qui favorise une cohésion sociale et qui agit en faveur de l'écologie. Aussi, nous nous adressons à tous les bénévoles qui souhaitent poursuivre avec nous ce beau projet et rejoindre notre petit comité pour aider à cette réalisation.




L'été passé est une preuve de plus que nous devons continuer notre démarche environnementale : récupération d'eau de pluie, plante vivace résistante à la sécheresse.

Monique JULIEN,
Adjointe au maire



Association Culture & Loisirs

<p>Calendrier des Marches bien-être (une dizaine de Km) Départ place de l'église d'Augignac à 14h00</p>	<p>Calendrier des Marches nordiques actives</p>	<p>Calendrier des Entraînements de marche nordique En partenariat avec le club Périgord Vert Athlétisme</p>
<p>Samedi 21 janvier 2023</p>	<p>Tous les LUNDIS soir à 18h30 Rdv soit au stade d'Augignac ou sur la place de l'église ou sur la plage à Saint-Estèphe</p>  <p>Pour plus d'informations : Appeler le 0670092444 Cécile GRASSET</p>	<p>Tous les MERCREDIS soir à 19h00 Rdv au stade d'Augignac</p>  <p>Pour plus d'informations : Appeler le 0670092444 Cécile GRASSET</p>
<p>Samedi 25 février 2023</p>		
<p>Samedi 18 mars 2023</p>		
<p>Samedi 29 avril 2023</p>		
<p>Samedi 13 mai 2023</p>		
<p>Samedi 10 juin 2023</p>		

Des modifications de dernière minute peuvent vous être communiquées via le  ACLA

Agenda des Associations - Premier semestre 2023

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin				
D	1		M	1	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	M	1	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	1	Bourse aux vêtements (0-16ans) à St Estèphe + vente crêpes/gateaux	L	1	Marche nordique active ACLA 18h30	J	1	Gymnastique volontaire 10h 11h	Club 3ème âge 14h-17h	
L	2	Marche nordique active ACLA 18h30	J	2	Gymnastique volontaire 10h 11h	J	2	Gymnastique volontaire 10h 11h	D	2		M	2	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	2			
M	3	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	3		V	3		L	3	Marche nordique active ACLA 18h30	M	3	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	3			
M	4	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	4		S	4		M	4	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	J	4	Gymnastique volontaire 10h 11h	Club 3ème âge 14h-17h	D	4		
J	5	Gymnastique volontaire 10h 11h	D	5	Vente de crêpes/Place de la Mairie à Augignac	D	5		M	5	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	V	5		L	5	Marche nordique active ACLA 18h30		
V	6		L	6	Marche nordique active ACLA 18h30	L	6	Marche nordique active ACLA 18h30	J	6	Gymnastique volontaire 10h 11h	S	6		M	6	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45		
S	7		M	7	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	M	7	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	7		D	7		M	7	Entrainement marche nordique ACLA 19h00		
D	8		M	8	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	M	8	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	8		L	8	Marche nordique active ACLA 18h30	J	8	Gymnastique volontaire 10h 11h	Club 3ème âge 14h-17h	
L	9	Marche nordique active ACLA 18h30	J	9	Gymnastique volontaire 10h 11h	J	9	Gymnastique volontaire 10h 11h	D	9		M	9	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	9			
M	10	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	10		V	10		L	10	M. nordique active ACLA 18h30	M	10	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	10	Marche bien être ACLA (Place de l'Eglise, Augignac) 14h00		
M	11	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	11		S	11		M	11	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	J	11	Gymnastique volontaire 10h 11h	Club 3ème âge 14h-17h	D	11		
J	12	Gymnastique volontaire 10h 11h	D	12		D	12		M	12	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	V	12		L	12	Marche nordique active ACLA 18h30		
V	13		L	13	Marche nordique active ACLA 18h30	L	13	Marche nordique active ACLA 18h30	J	13	Gymnastique volontaire 10h 11h	S	13	Rando Gourmande à Augignac (Réservation obligatoire)	M	13	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45		
S	14	Concours de belote 3ème âge (Foyer rural Augignac)	M	14	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	M	14	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	14		D	14		M	14	Entrainement marche nordique ACLA 19h00		
D	15		M	15	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	M	15	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	15		L	15	Marche nordique active ACLA 18h30	J	15	Gymnastique volontaire 10h 11h	Club 3ème âge 14h-17h	
L	16	Marche nordique active ACLA 18h30	J	16	Gymnastique volontaire 10h 11h	J	16	Gymnastique volontaire 10h 11h	D	16		M	16	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	16			
M	17	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	17		V	17		L	17	Marche nordique active ACLA 18h30	M	17	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	17			
M	18	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	18		S	18	Marche bien être ACLA (Place de l'Eglise, Augignac) 14h00	M	18	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	J	18	Gymnastique volontaire 10h 11h	Club 3ème âge 14h-17h	D	18		
J	19	Gymnastique volontaire 10h 11h	D	19		D	19		M	19	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	V	19		L	19	Marche nordique active ACLA 18h30		
V	20	Assemblée générale Comité des Fêtes 20h30	L	20	Marche nordique active ACLA 18h30	L	20	Marche nordique active ACLA 18h30	J	20	Gymnastique volontaire 10h 11h	S	20		M	20	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45		
S	21	Marche bien être ACLA (Place de l'Eglise, Augignac) 14h00	M	21	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	M	21	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	21		D	21		M	21	Entrainement marche nordique ACLA 19h00		
D	22		M	22	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	M	22	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	22		L	22	Marche nordique active ACLA 18h30	J	22	Gymnastique volontaire 10h 11h	Club 3ème âge 14h-17h	
L	23	Marche nordique active ACLA 18h30	J	23	Gymnastique volontaire 10h 11h	J	23	Gymnastique volontaire 10h 11h	D	23		M	23	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	23	Moules/Frites à St Estèphe (Réservation obligatoire)		
M	24	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	24		V	24		L	24	Marche nordique active ACLA 18h30	M	24	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	24			
M	25	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	25		S	25		M	25	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	J	25	Gymnastique volontaire 10h 11h	Club 3ème âge 14h-17h	D	25		
J	26	Gymnastique volontaire 10h 11h	D	26		D	26	Repas Gymnastique volontaire 12h	M	26	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	V	26		L	26	Marche nordique active ACLA 18h30		
V	27		L	27	Marche nordique active ACLA 18h30	L	27	Marche nordique active ACLA 18h30	J	27	Gymnastique volontaire 10h 11h	S	27		M	27	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45		
S	28		M	28	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	M	28	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	28		D	28		M	28	Entrainement marche nordique ACLA 19h00		
D	29	Vœux du maire (Foyer rural)				M	29	Entrainement marche nordique ACLA 19h00	S	29	Marche bien être ACLA (Place de l'Eglise, Augignac) 14h00	L	29	Marche nordique active ACLA 18h30	J	29	Gymnastique volontaire 10h 11h	Club 3ème âge 14h-17h	
L	30	Marche nordique active ACLA 18h30				J	30	Gymnastique volontaire 10h 11h	D	30		M	30	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45	V	30			
M	31	Gymnastique volontaire (Foyer rural) 20h30-21h45				V	31					M	31	Entrainement marche nordique ACLA 19h00					

Association culture et loisirs

Gymnastique volontaire

Amicale laïque

Comité des Fêtes

Club du 3ème âge

Retour sur les manifestations organisées par le Comité des Fêtes

Le fameux jambon/frites a eu lieu le samedi soir 2 juillet. Le comité des fêtes proposait un repas en libre-service ou bien à emporter avec soirée dansante, une belle réussite !



Une sacrée équipe de bénévoles. Venez nous rejoindre, nous avons besoin de soutien !

AUGIGNAC en Fête

REPAS ENTRECÔTE 20€
à partir de 19h30 - Libre service sur place ou à emporter
Soirée Dansante gratuite
Réservations: 06 72 88 10 98 jusqu'au 14 Août

20 Août

VIDE GRENIER toute la journée au jardin public
Informations: 06 72 88 10 98 - "accueil des exposants dès 6 h"

21 Août

Animation CHARLIE TOON
"déambulation musicale et sculpture sur ballons"
17h Lâcher de ballons

GRAND FEU D'ARTIFICE MUSICAL 22h30

22 Août

CONCOURS DE BOULES
En Doublette - Engagement à 14h

FÊTE FORAINE tout le week-end, BUVETTE, GRILLADES

L'incontournable fête du mois d'août :

Ces 3 jours de manifestation estivale ont été très riches et denses !

Quelle joie de se retrouver pour danser, jouer, manger ...

De nombreux « Augignacois de coeur » reviennent dans leur famille ce week-end-là pour faire la fête !

Cela crée un lien intergénérationnel si précieux !



La fête d'Automne en association avec l'ACLA (Association culture et loisirs d'Augnac) :



L'équipe du comité des fêtes, présidée par Vincent MARENDA, s'est une nouvelle fois réunie pour préparer une belle manifestation.

Il a fait un temps idéal ! Crêpes, vin chaud, café, repas autour du cochon réalisé par les bénévoles, marché d'automne, vide grenier, stand de l'amicale laïque, ainsi que... la fameuse randonnée qui a rassemblé **101 marcheurs**, coureurs et tout cela au profit du Téléthon ! **Un Chèque de 900 euros a été délivré à cette occasion.**

L'ACLA a choisi d'organiser cette année deux boucles avec des distances variées.

Elle remercie vivement les deux propriétaires qui ont accepté d'ouvrir leur site : M. Roland PUYSSALINET pour le passage le long de ses magnifiques étangs à Puybégout et M. MATHIS pour nous avoir ouvert son site de Pierre Tanche. L'ACLA a réalisé pour cette occasion un affichage de la légende de Félicie Brouillet : La Vierge de « Peyro-Tencho » traduite en occitan par Patrick RATINEAUD et Serge GILARDIE.



Le comité des fêtes et l'ACLA ont travaillé ensemble pour organiser cette randonnée, c'est le temps du partage et de la solidarité entre associations...

Noël des enfants



Le 16 décembre, en toute fin de journée, le conseil municipal a renoué avec la tradition en offrant un spectacle aux enfants résidant sur la commune d'Augignac.

Avant le spectacle, les enfants ont eu droit à un excellent goûter (chocolat chaud, croissants) offert gracieusement par notre boulanger Nicolas et sa compagne Glawdys (nous les remercions beaucoup).

Pas moins de 100 personnes, petits et grands, sont venues partager ce moment et profiter du joli spectacle de magie de Prune et Jacky (d'ailleurs, on cherche encore comment ils ont pu faire certains numéros).

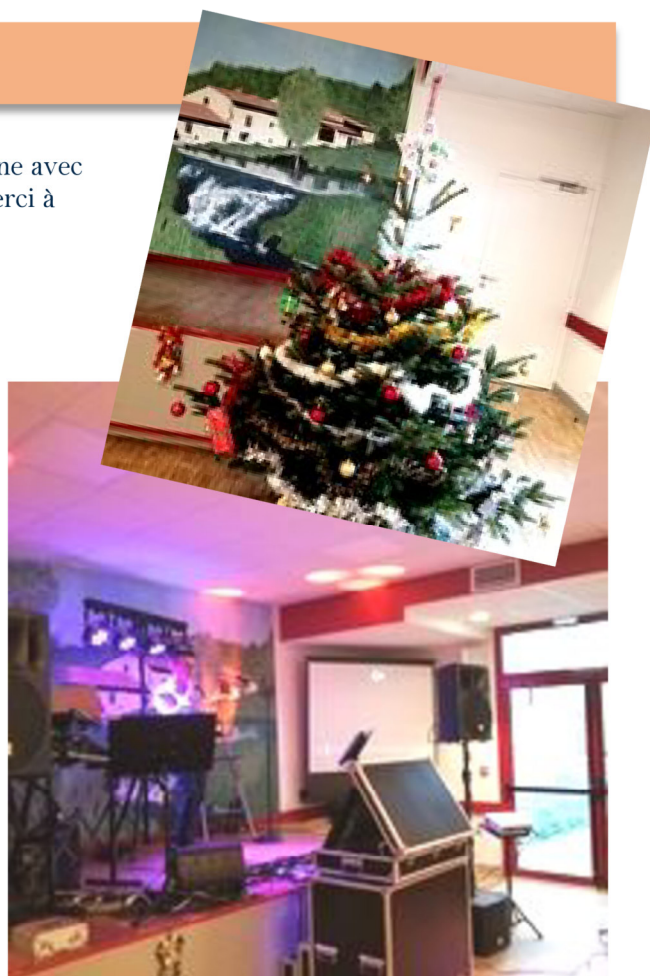
Et pour couronner le tout, nous avons préparé un espace pour la traditionnelle venue du Père Noël. Comme tous les ans, vu que les enfants sont très sages, il nous a rendu visite, avec tout de même deux pleines hottes, et a offert un cadeau à chacun des enfants (pour les absents, ils sont désormais disponibles à la mairie).

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont participé à l'organisation (en particulier Stéphanie et Yoann MARENDA et au spectacle mais surtout ...le PÈRE NOËL !!!



Repas des Aînés

Une excellente journée pour le repas des Sages de la commune avec un succulent repas et une ambiance musicale du feu de dieu ! Merci à tous et à l'année prochaine !



Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire qui s'engage pour la valorisation de son patrimoine naturel et culturel et pour le développement de modes de vie plus respectueux de l'environnement. Il a pour fondement un territoire rural, riche d'un patrimoine remarquable et relativement bien préservé des dégradations liées aux activités humaines.

Sous l'impulsion d'acteurs locaux, politiques et associatifs, un tel territoire peut être labellisé «Parc naturel régional». Ce classement est validé par un décret du premier ministre. Ces parcs sont des territoires habités, reconnus au niveau national pour leur patrimoine.

Mais ce label n'est pas seulement une reconnaissance de la valeur du territoire. C'est aussi l'opportunité pour le territoire de se doter d'un outil qui permette de préserver, valoriser et développer les ressources locales, selon des objectifs fixés par les acteurs locaux eux-mêmes.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin est ainsi né, il y a plus de 24 ans, de la volonté des élus locaux et du milieu associatif d'initier des projets innovants et de faire vivre et perdurer la richesse du territoire.

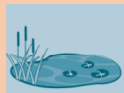
Qu'est-ce que cela implique ?

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin couvre un large espace de 75 communes, dans la vie duquel les élus sont engagés. Ils définissent collectivement les projets et les missions qui seront menés par les agents du parc. Ces missions se déclinent sous bien des formes : animations pour les scolaires et le grand public, aménagements et chantiers de restauration pour le patrimoine naturel et bâti, valorisation des ressources locales, etc.

Mais il est important de noter que le Parc naturel régional Périgord-Limousin est avant tout un lieu de vie pour près de 50 000 habitants. Si les élus et les agents

font vivre le parc au quotidien, son fonctionnement repose sur l'échange, la concertation et l'association des forces vives du territoire. Habitants, professionnels et associations du territoire sont sollicités régulièrement pour prendre part aux différents projets. L'état d'esprit d'un PNR n'est pas de contraindre mais de convaincre.

Les actions du parc en quelques chiffres



49 travaux de gestion et de restauration de zones humides accompagnés par le Parc depuis 2013



Environ 37 programmes de suivis et d'inventaires initiés par le Parc depuis 2011

Le renouveau du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Pour conserver son label Parc naturel régional, le territoire doit, tous les 15 ans, élaborer une nouvelle charte. C'est plus qu'un simple document : il s'agit d'un contrat co-construit par les communes, les intercommunalités, les départements et la région concernés et approuvé par la Région et l'État. C'est l'épine dorsale de l'action du parc. Elle donne le cap et les objectifs à atteindre sur les thèmes d'enjeux de développement durable. La charte et le plan du Parc qui lui sont associés définissent les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre durant 15 ans.

La procédure de révision pour la nouvelle charte 2026-2041 sera lancée prochainement. Durant 3 ans, le Parc se mobilisera pour donner à tous la possibilité de se rencontrer, d'échanger, et de s'exprimer sur cette charte.

Le Parc naturel régional Périgord Limousin travaille actuellement à une candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) ».

La pollution lumineuse, bien que largement ignorée jusqu'à une date récente, est aujourd'hui clairement identifiée comme portant préjudice à la santé, à la biodiversité nocturne et à l'observation du ciel étoilé. C'est pour cela que le Parc s'engage, avec d'autres acteurs locaux, à préserver l'environnement nocturne et l'accès visuel au ciel étoilé.

En 2018, cet engagement s'est officialisé avec la volonté de lancer une candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) » décerné par l'International Dark sky Association (IDA). Ce projet est un levier d'action intéressant pour apporter de la cohérence aux politiques d'éclairage public et privé à l'échelle du Parc (voire des villes limitrophes) et pour faire connaître les richesses du monde nocturne.

En 2019, le Parc a lancé une étude pour établir un état des lieux de la pollution lumineuse sur son territoire. Ce diagnostic a été finalisé en 2021 après plusieurs milliers de

mesures de qualité du ciel. Pour co-construire ce projet, un comité de pilotage a été réuni. Il regroupe différents acteurs du territoire : les collectivités, les syndicats d'énergie, l'association nationale pour la protection du ciel étoilé et de l'environnement nocturne, les clubs d'astronomie, etc.

En 2021, le Parc a validé un plan de gestion de l'éclairage. C'est l'une des pièces maîtresses de la candidature au label RICE. Ce document est une véritable feuille de route, qui a pour but de guider les acteurs publics et privés dans leur gestion de l'éclairage extérieur artificiel. Il s'appuie sur les critères de l'International Dark sky Association (IDA) qui attribue le label RICE.

Début 2022, l'ensemble des communes du Parc ont été sollicitées pour adhérer au projet, permettant progressivement de retrouver une nuit noire !

Pour plus d'informations à ce sujet, contactez Audrey Bonicel, chargée de mission Transition énergétique : a.bonicel@pnrpl.com.

Tél. : 05 53 55 36 00.

CCPN : Retour sur 2022



En cette année 2022, la Communauté de communes du Périgord Nontronnais et la CAF de Dordogne ont travaillé à la construction d'une Convention Territoriale Globale qui porte sur de nombreuses facettes de votre quotidien comme **l'enfance, la parentalité, le logement ou encore l'animation de la vie sociale**. Celle-ci sera signée en janvier 2023 et courra jusqu'en 2027.

De manière plus générale, la CCPN poursuit ses investissements dont vous trouverez ci-dessous le détail.

Investissement	Communes	Commentaires
Opération économique «village d'artisans »	St Front la Rivière (« la baguette de bois »)	Installation en cours d'une entreprise et atelier de plâtrerie-peinture-décoration-carrelage
ZAE	Varaignes	Vente d'un terrain à une personne privée. Projet d'installer une restauration
Travaux de voirie	Toutes les communes	Ces travaux d'un montant de 980 000 € sont cofinancés par la CCPN et par un fonds de concours des communes concernées à hauteur de 50%.
Aménagement de bourg Lacaujammet	St Estèphe /Piégut	Participation de la CCPN à hauteur de 200 000 euros
PCAET	L'ensemble du territoire	La stratégie a été élaborée et la concertation du plan d'actions est achevée. Vote 1 ^{er} trimestre 2023.
Extension Maison de Santé (170 m ²)	Saint Pardoux la Rivière	Travaux débutés en juin 2022 pour une ouverture prévue 1 ^{er} semestre 2023 (environ 600 000 € subventionnés à près de 80 %)
Rénovation du Château de Nontron	Nontron	Démarrage des travaux Phase 1 en septembre 2022 (environ 1 500 000 € subventionnés à près de 80 %)
Office de Tourisme	Nontron	Déménagement dans ses nouveaux locaux (l'ancienne pharmacie) en avril 2022
Aménagement Maison Lapeyre Mensignac (future résidence étudiante + bureau d'études pour les étudiants de l'ENSAD)	Nontron	Démarrage travaux octobre 2022 – 9 mois (environ 600 000 € subventionnés à près de 80 %)
Lancement PLUi, OPAH	Toutes les communes	Etudes et marchés en cours
HERMES	Nontron	Participation à l'extension de l'usine Hermès « soic » (environ 280 000 €. Ces travaux donneront lieu à un loyer)
Dispositif EBOO	Piégut Pluviers, Javerlhac, Nontron, StPardoux la Rivière, St Saud lacoussière	Installation sur 5 stades du dispositif EBOO (système d'éclairage automatique connecté permettant aux pilotes d'hélicoptères des SAMU de déclencher l'éclairage du stade à distance via une application web, la nuit).
FLOW VELO	Entre Nontron et Javerlhac	Création d'une voie verte entre Javerlhac et Nontron. Coût 1 044 000 € financés à 80 %. Démarrage travaux possible mars 2023
RINO (ruisseau souterrain de Nontron)	Nontron	Attribution du marché d'œuvre pour la réhabilitation du Rino (Bassin Gambetta et Avenue Yvon Delbos). Travaux en cours
Manager de Commerces	Toutes les communes	Démarrage du poste en mai 2022. Enquête consommateur du 22 juin au 4 septembre. Accompagnements des porteurs de projet et des associations de commerçants du territoire.

Martine VEDRENNE a fêté son départ en retraite

Le 3 Décembre dernier, la municipalité de Saint-Estèphe a organisé un pot convivial pour remercier Martine VEDRENNE qui a officié en tant que cantinière à l'école de Saint-Estèphe pendant 10 ans.

Après le discours du maire, Martine, entourée de sa famille, a rappelé son parcours professionnel :

- 1980/1983 employée à la maison de retraite de Nontron en tant qu'agent de service,
- 1983/2004 auxiliaire de vie au CIAS de NONTRON,
- 2004/2012 gérante d'un café hôtel restaurant à Piégut-Pluviers,
- puis en 2013, retour dans la fonction publique territoriale à la mairie de Saint-Estèphe sous le mandat de Marc Veyssière.

Elle a rappelé l'affection qu'elle porte au métier de cuisinière. Elle part le cœur rempli de bonheur parce qu'elle a accompli le rêve inespéré de travailler auprès d'enfants qui ont su lui témoigner, au cours de ces années, beaucoup d'affection; soit par un mot, un geste, un dessin ou des câlins. Les élèves avaient confectionné deux livrets qui lui ont été remis. Les élus d'Augignac avaient organisé une collecte afin de lui remettre un cadeau. Martine a remercié élus, enseignants, parents d'élèves et bien sûr, les enfants, de l'attention que tous lui ont portée. Nous savons que nous la reverrons à Augignac. Martine est une bénévole dynamique. Nous lui souhaitons une agréable et active retraite.



Remise des diplômes au collège de Piégut-Pluviers



Traditionnelle et sympathique soirée au Collège les Marches de l'Occitanie à Piégut-Pluviers le 25 novembre dernier pour la remise des diplômes du Brevet des Collèges.

Félicitations aux lauréats à qui nous souhaitons le plein succès dans la poursuite de leurs études.

Un petit aperçu des décorations de Noël dans le bourg. Merci à notre conseillère municipale Cindy PELLEVOISIN !



Hommage à Jean DESMOULIN

Mesdames, Messieurs,

Ce jour, Mercredi 14 Décembre 2022 est une bien triste journée. Triste journée pour les habitants de notre commune.

En effet, nous accompagnons notre ancien maire, Jean DESMOULIN, vers sa dernière demeure. C'est avec une très vive émotion que je prends la parole aujourd'hui, en tant que Maire, pour lui dire Adieu. Adieu au nom de toutes les Augignacoises et tous les Augignacois.

Beaucoup, ici présents, ont connu Jean tout au long de ces années.

Jean est né à Lignéras, commune de Saint Estèphe, le 25 Mai 1940. Après l'école primaire à Saint Estèphe, puis le collège, il a poursuivi ses études en Lycée professionnel à Angoulême et il a obtenu son bac en 1960.

En 1962, c'est le départ pour l'Algérie, depuis le port de Marseille. Ancien Combattant, c'est à ce titre que Jean DESMOULIN va recevoir tout à l'heure l'hommage qui lui est dû de la part de la FNACA.

De retour à la vie civile, il part travailler à la SAFER tout d'abord à Bordeaux puis à Périgueux.

Par la suite, résidant à Augignac, il est devenu agent immobilier à Piégut-Pluviers.

Jean est sportif, il joue dans les équipes du club de foot d'Augignac.

Côté vie publique, en 1995, il s'est présenté sur une liste conduite par Georges CHAMOULAUD et il est ainsi devenu Conseiller Municipal.

En 2001, Georges Chamoulaud, maire sortant ne souhaitant pas se représenter, l'a vivement encouragé à conduire une liste. En quelques jours il a construit une liste qui a été élue au premier tour en mars 2001 et c'est tout naturellement qu'il est devenu maire d'Augignac.

Jean avait su rassembler, au-delà des traditionnels clivages, des colistiers qui avaient envie avec lui de dynamiser la commune. Ayons également une pensée pour ses conseillers qui l'accompagnaient et qui sont depuis décédés : Patrick SOUS-SAINTJEAN, Josy MARSOLIER, trop tôt disparus, Henri LHOMME, disparu plus récemment et à qui il rendait visite quotidiennement.

En tant que maire, la préoccupation de Jean a toujours été de faire d'Augignac un lieu attrayant, à la fois pour conserver ses habitants mais également pour en attirer de nouveaux.

Cette préoccupation est celle de tout Maire, aussi bien celle de ceux qui l'ont précédé que de ceux qui lui ont succédé. Il s'agit d'une noble préoccupation qui exige bien évidemment des actions concrètes.

Nous devons à Jean et à son équipe un certain nombre de réalisations. Je cite les plus marquantes :

la mise en place d'un petit marché hebdomadaire, (le primeur ému par sa disparition, me l'a d'ailleurs rappelé dimanche matin dernier),

les animations dans le bourg et l'organisation des fêtes d'antan en 2002 avec les démonstrations de vieux métiers et la mise en service de la forge,

la rénovation et la création de logements sociaux, principalement place du champ de foire mais aussi rue Maguy,

le démarrage des études pour la traverse du bourg qui a abouti lors de la fin du mandat 2001/2008. Autant de travaux qui ont donné une autre visage à notre bourg.

Jean DESMOULIN était très attaché à la mise en valeur de

notre patrimoine communal.

Il a fait en sorte que deux sites qui font aujourd'hui la joie des habitants, des randonneurs, des touristes, deviennent des sites communaux.

Je pense au site de Rochezyde et au jardin public, aménagés lors de son mandat.

La famille étant d'accord, je demanderai au conseil municipal de délibérer pour donner à notre beau parc la dénomination suivante :

Jardin public Jean DESMOULIN.

Beaucoup se souviennent, et en premier lieu les adjoints et conseillers de l'époque, de cette dynamique du début des années 2000 avec son lot de manifestations. Cela demandait bien évidemment un accompagnement des services départementaux et des services de l'Etat.

Jean DESMOULIN attendait très certainement davantage de soutien de leur part, il s'était ainsi exprimé publiquement lors de l'assemblée générale de l'Union des Maires et la presse s'en était fait l'écho.

Ne s'estimant pas suffisamment soutenu, Jean a rendu son tablier et le préfet de Dordogne a accepté sa démission le 7 Novembre 2006.

La responsabilité de la fin du mandat est ainsi revenue à son premier adjoint qui lui a succédé en tant que Maire, René COUVIDAT.

Par la suite, Jean est redevenu Conseiller Municipal en 2008 et ce, jusqu'en 2014. C'est lors de ce mandat que je l'ai côtoyé au conseil municipal.

Jean était un homme pétillant, plein de générosité, de sensibilité, sachant être à l'écoute de ses concitoyens.

Comme j'ai pu le dire tout à l'heure, Jean était un amoureux de la nature, un amoureux du patrimoine qu'il voulait voir respecté. Ses activités professionnelles avaient finalement un lien étroit avec ses passions.

Malheureusement, la maladie est entrée dans sa vie, sournoise au début mais il s'en inquiétait déjà. Nombreux sont ceux qui étaient tristes de le croiser sans être reconnus, tristes de ne plus voir sa bonne humeur, son côté joueur et espiègle.

Je me souviens par exemple, et je ne dois pas être le seul, du plaisir qu'il avait à sauter dans une flaque d'eau située à l'entrée de l'ancienne mairie afin de nous éclabousser quand nous rentrions le soir en conseil municipal.

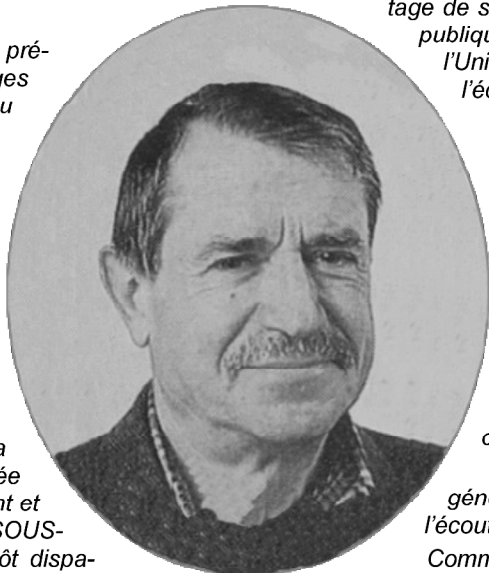
Voilà ! ça c'était les bonnes blagues à Jean ! Elles restent gravées dans nos mémoires !

Mesdames, messieurs, en vous voyant aussi nombreux aujourd'hui, je suis heureux de voir combien il était apprécié et respecté.

Je terminerai en adressant à sa famille, ici présente, au nom des équipes municipales actuelles et anciennes, au nom de ceux qui n'ont pu être là ce matin, nos bien sincères condoléances.

Mon cher Jean, nous te disons au revoir.

Bernard BAZINET, Maire d'Augignac



Naissances

Lonni GARRIGUE, né le 8 août 2022

Naël BOY, né le 14 août 2022

Auréliaëlle SANSEVIERI SACCO,
née le 26 septembre 2022

Coline BOILEAU, née le 31 octobre 2022

Mariages

Nikki Anouk STIJL et Thijs Christiaan Théodor
DE WITH le 2 août 2022

Décès

Jean-Paul DUBARRY décédé le 6 août 2022,
domicilié à Lussac-les-Châteaux

Françoise LECLERC née LAGRANGE décédée le 23
août 2022, domiciliée à Saint-Estèphe

Justine DUMOULIN née VEDRENNE décédée le 25
septembre 2022, domiciliée 55 rue du Périgord Vert

Pascal FILLEUL décédé le 13 octobre 2022,
domicilié à Soyaux

Roger PUYALINET décédé le 27 octobre 2022, domici-
lié à Nontron

Jean-Pierre FREDON décédé le 4 décembre 2022, domici-
lié à Lapeyre

Jean DESMOULIN décédé le 10 décembre 2022, domicilié
à Annesse-et-Beaulieu

Laurence NANDELEC décédée le 24 décembre 2022, do-
miliée 25, rue du Château d'eau

Marie Louise DUBARRY née MONDOU décédée le 27
décembre 2022, domiciliée 1 ruelle de l'église

**Le présent bulletin municipal est édité par la commune
d'Augnac**

Responsable de la publication : M. Bernard BAZINET,
Maire

Conception : Pierre PEYRAZAT, Bernard BAZINET,
Cécile GRASSET, Monique JULIEN, Jean
VEDRENNE, Sébastien VIGNERON,
Sylvie LEVECO

Photos : Commune d'Augnac, Cécile GRASSET,
Bernard BAZINET

Distribution : Les conseillers municipaux

Impression : Imprimerie PEYRONNET

**A ces deux dates, nous avons fêté l'an-
niversaire de deux nouvelles cente-
naires.**

Louise Victorine VEDRENNE, épouse d'Henri DUMOULIN, était une figure de notre commune, qui s'est, entre-autres, longuement investie auprès de son mari pour faire vivre quelques 65 éditions du grand prix cycliste d'Augnac, chaque mois d'août.



Fidèle au Club des Aînés, Justine était très heureuse de retrouver ses amis du à la fin du confinement. Malheureusement, Justine nous a quittés le 25 septembre 2022. Nous présentons à sa famille, nos plus sincères condoléances.

Lucie CARPE est née à Leycoussaudie sur la commune de Rudeau-Ladosse où elle s'est mariée le 2 janvier 1946 avec Roger MARIAUD qui est devenu par la suite maire de cette commune.

De cette union sont nés Alain, Paulette et Michel.

La famille s'est agrandie ensuite, avec quatre petits enfants et plus tard deux arrière petites-filles.

En 2008, Lucie MARIAUD a quitté son village natal pour s'installer chez sa fille Paulette et Joël PELLEVOISIN son gendre.

Ce 15 novembre 2022, Madame MARIAUD a soufflé ses 100 bougies en présence de sa famille, d'amis fidèles et de membres du personnel du CIAS.

